



Numéro – 75

Le plan protéines

Il a été présenté par le ministre chargé de l'agriculture pour la période 2014-2020 et il vise à assurer à la France une meilleure couverture de ses besoins en protéines végétales qui serviront à l'alimentation des animaux de rente et permettront de faire face à la croissance de la demande en produits à base de viande. Il s'agit de revitaliser la production de cultures délaissées à cause de leurs rendements relativement faibles et de leur moins bonne rentabilité économique. Elles présentent en plus, dans le cas des légumineuses, l'intérêt de fixer l'azote du sol et donc d'éviter la fertilisation azotée des surfaces cultivées ainsi que de réduire celle des cultures suivantes. Ce plan, établi pour 6 ans, doit donner une direction claire aux filières pour un développement de ces cultures et il est en cohérence avec les objectifs de performance économique et environnementale du projet agro-écologique porté par le ministère. Il faudra notamment veiller à une régularité des rendements et des surfaces cultivées pour assurer une production suffisante dont les débouchés devront être assurés par une meilleure articulation avec la transformation et assurer l'indépendance des exploitations converties en agriculture biologique vis-à-vis de leurs consommations de protéines. Cette politique doit s'organiser selon 3 axes.

1) développer la production et renforcer l'autonomie des exploitations en s'appuyant sur la PAC : Il s'agit d'utiliser les aides PAC à travers le premier pilier et le second pilier :

- Aides couplées à la production de protéines végétales (protéagineux, soja, légumineuses fourragères destinées à la déshydratation) visant à l'amélioration de l'autonomie fourragère des élevages et à la production de semences fourragères ;
- Le paiement vert via la diversification des cultures et les surfaces d'intérêt écologiques ;
- Les mesures MAE climatiques (MAEC) telles que "Grandes cultures" (déjà validée) et d'autres concernant le soja et les légumineuses dont le contenu est toujours en négociation à Bruxelles ;
- Le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles ;
- Le plan "Ambition Bio 2017" qui vise à assurer une alimentation 100 % biologique en oléagineux-protéagineux sur les exploitations concernées.

2) **poursuivre la recherche et les appuis techniques aux éleveurs** : le comité de pilotage du plan protéines veillera à mettre tous les moyens disponibles au service d'une stratégie commune pour définir les objectifs prioritaires de la recherche, définir un programme d'expérimentations, assurer le suivi des expérimentations grâce à des indicateurs et dresser le bilan des actions achevées. Les connaissances acquises devront alors être diffusées auprès des agriculteurs concernés pour développer de nouvelles variétés, réduire les coûts de production, améliorer la qualité des produits et s'adapter aux nouveaux débouchés.

3) **renforcer le dialogue interprofessionnel et celui avec les céréaliers** : il s'agit de rapprocher deux organismes tournés l'un vers les protéines (UNIP) et l'autre vers les oléagineux (ONIDOL) pour obtenir une interprofession unique qui développera des synergies et coordonnera les actions menées (communication, publicités). Les besoins des éleveurs pourront être anticipés pour adapter l'offre et améliorer ainsi les débouchés en recherchant aussi la complémentarité entre consommation humaine et consommation animale .

Le comité de pilotage du plan protéines coordonnera les différentes actions et fera un point annuel de l'avancement des travaux.

Actualités

Projet de régionalisation des chambres d'agriculture : il a été déposé à la session de la chambre régionale d'agriculture le 1^{er} décembre et il vise à une mutualisation des moyens. Le premier dossier concernera l'identification des animaux avec la création d'un établissement régional de l'élevage qui centralisera le paiement des cotisations et des boucles à Amiens à partir du 1^{er} janvier 2015. Le personnel sera lui payé par l'échelon régional mais il restera basé dans le département à proximité des éleveurs. Cette réorganisation permet d'améliorer les seuils de rentabilité par animal identifié et répond à une exigence de l'Etat d'avoir une taille définie pour conserver la délégation de service public.

La charte des bonnes pratiques pour l'entretien des cours d'eau : elle a été signée le 2 décembre par le préfet, M Emmanuel BERTHIER, avec la chambre d'agriculture, la FDSEA, les Jeunes agriculteurs et le responsable interrégional de l'ONEMA. Elle vise à encourager l'entretien régulier des cours d'eau pour assurer la pérennité et la stabilité des activités, agricoles ou autres, situées autour des cours d'eau. Elle définit les pratiques permettant un bon entretien, dans le respect de la faune et de la flore présentes en enlevant les débris et par l'élagage des plantes obstruant le lit. Cet entretien régulier évitera le recours à des travaux plus lourds et plus intrusifs pour l'écosystème. Une plaquette explicative a été élaborée pour préciser et illustrer ces pratiques. Elle est disponible sur le site internet de la DDT.

Accord sur la renationalisation des autorisations d'OGM : Le 4 décembre, les représentants du parlement, du conseil des ministres et de la Commission européenne ont trouvé un accord sur la nouvelle procédure d'agrément des OGM dans l'espace européen. Le dépôt des candidatures se fera toujours à Bruxelles et l'Agence Européenne de Sécurité des Aliments effectuera l'expertise scientifique pour rendre un avis technique. S'il est favorable, le produit pourra être utilisé dans les pays qui le souhaitent mais il sera interdit dans ceux qui le refusent en invoquant des motifs environnementaux ou autres. Ce texte devra être validé par les députés européens et par le conseil des ministres de l'environnement. Aucune autorisation ne sera accordée par Bruxelles tant que ce texte n'est pas adopté.

Productions végétales

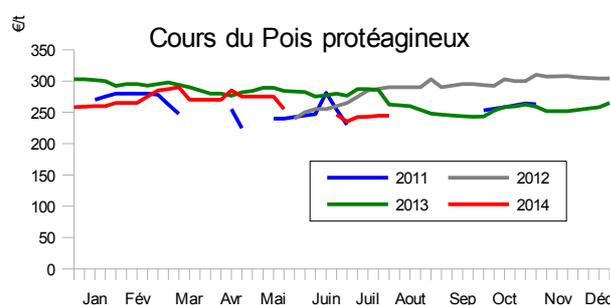
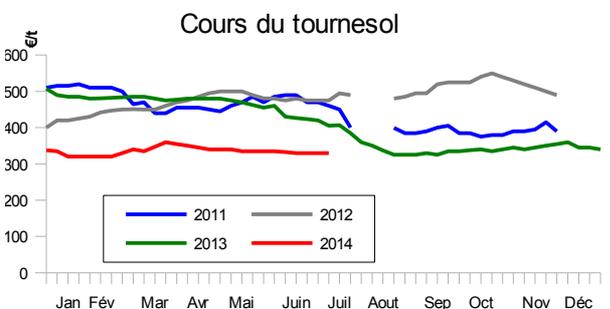
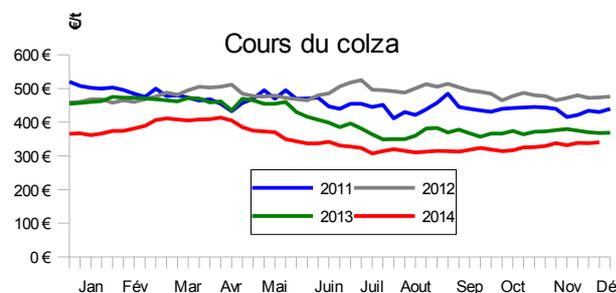
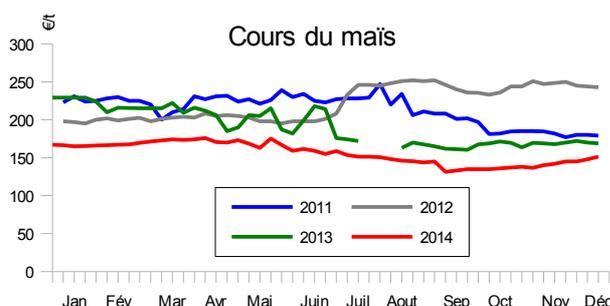
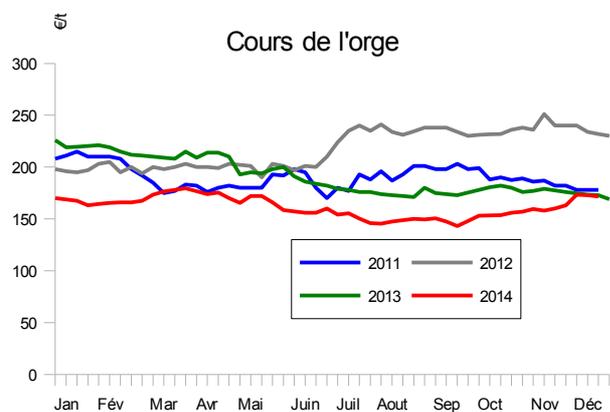
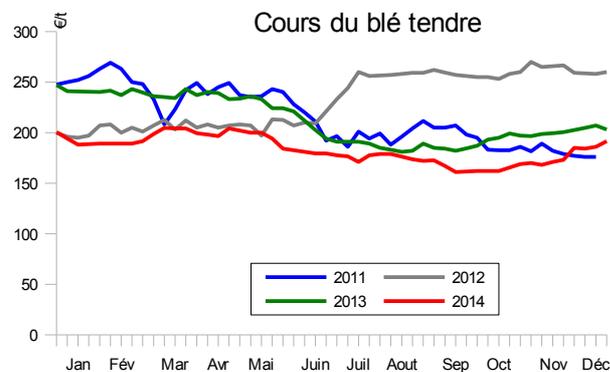
Les cours connaissent des variations plus ou moins sensibles à l'exception du maïs, nettement orienté à la hausse.

Blé tendre

Les cours oscillent autour de 185 €/t puis ils connaissent une hausse de 6,5 €/t pour finir l'année à 191,5 €/t ce qui est un niveau intermédiaire entre ceux des années précédentes (176 à 258 €/t).

L'orge

Après une hausse de 10 €/t la première semaine (jusqu'à 173,50 €/t), les cours perdent progressivement 2 €/t et ils finissent l'année à 171,50 €/t ce qui est en dessous des années antérieures (173 à 232 €/t).



Maïs

Les prix enregistrent une hausse de 6,5 €/t jusqu'à 151,5 €/t en fin de mois, ce qui est inférieur aux niveaux des années précédentes (170 à 243 €/t).

Colza

Les cours oscillent autour de 339 €/t avant d'atteindre 345 €/t ce qui reste bien en deçà des 3 années précédentes (369 à 476 €/t).

Tournesol

(Pas de cotations)

Pois protéagineux

(Pas de cotations)

Productions animales

Les cours sont globalement en baisse à l'exception des bovins mais surtout des ovins qui enregistrent une nette hausse et dépassent les valeurs des années précédentes.

Bovins

Les cours sont en hausse (+ 10 centimes/kg) et ils finissent le mois à 3,70 €/kg ce qui est un niveau intermédiaire entre les niveaux des années précédentes (3,45 à 3,78 €/kg).

Porcins

Les cours sont en légère baisse (- 4 centimes par kg) et ils finissent le mois à 1,25 €/kg, en deçà des 3 années précédentes (1,50 à 1,55 €/kg).

Ovins

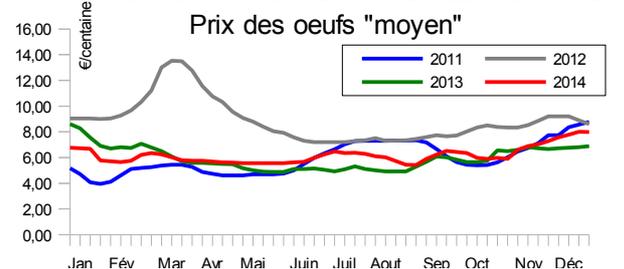
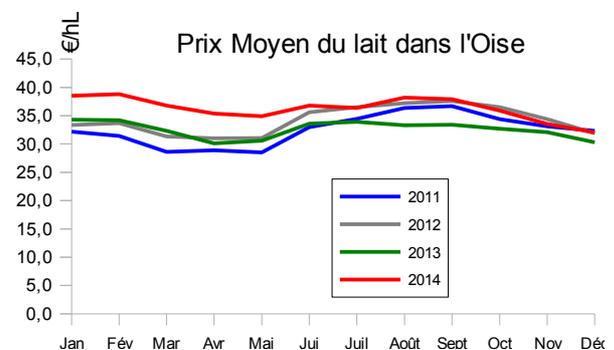
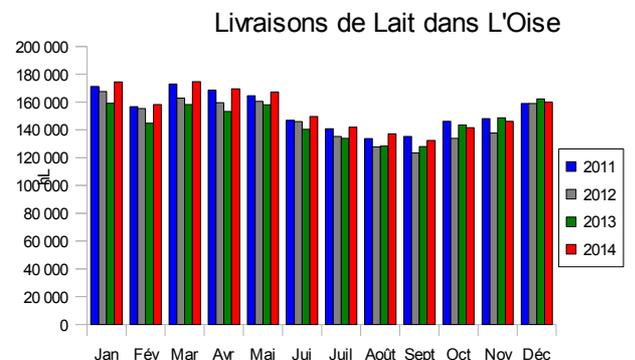
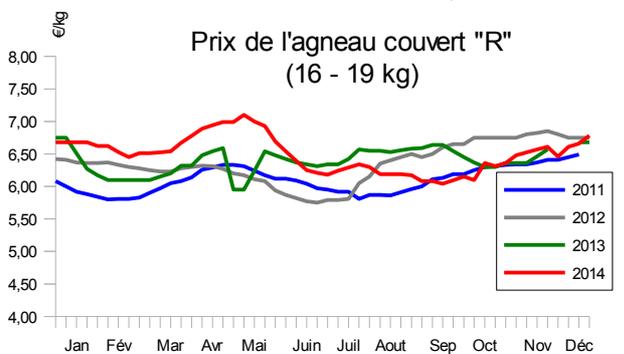
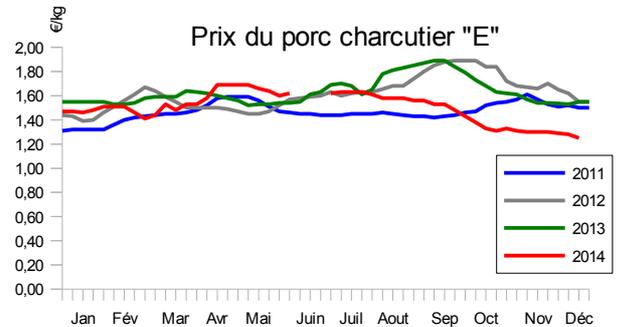
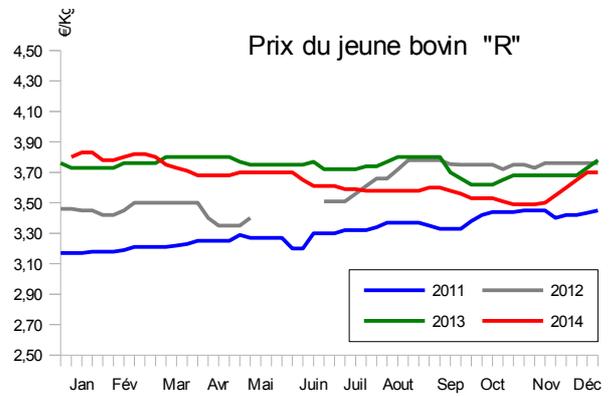
Les cours sont en hausse nette (+ 33 centimes/kg) et ils atteignent 6,78 €/kg ce qui est un niveau légèrement supérieur à ceux des trois années précédentes (6,49 à 6,75 €/kg).

Lait

Les livraisons ont atteint 160 046 hL en décembre soit une hausse de 13 500 hL par rapport à novembre mais elles sont inférieures à celles de décembre 2013 (- 2 160 hL), dans la moyenne toutefois des années précédentes (158 909 à 162 207 hL). Le prix du lait standard était de 32,027 €/hL et il a suivi une évolution inverse de celle des livraisons : - 1,506 €/hL par rapport à novembre et + 1,727 par rapport à décembre 2013. Il est situé près du maximum des années précédentes (30,3 à 32,3 €/hL).

Les œufs

Les cours connaissent une hausse nette de 43 centimes (atteignant 8,01 €/centaine) avant de se replier à 7,89 €/centaine. C'est une valeur intermédiaire entre celles des années précédentes (6,89 à 8,78 €/centaine).



Météorologie

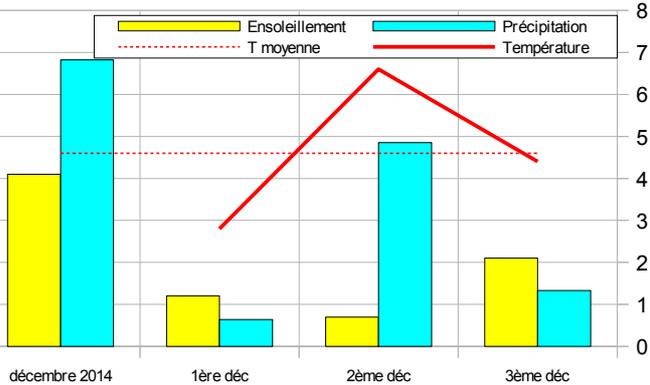
Le mois de décembre a été moins ensoleillé (- 12 h soit - 23 %), légèrement plus sec (- 0,4 mm soit - 1 %) et plus doux (+ 0,6 °C) que la moyenne. La deuxième décennie a été à la fois la plus douce, la plus humide et la moins ensoleillée. Il y a eu 12 journées de pluie (20 mm le 19/06) et 3 de brouillard et de vent (92,5 km/h le 27/12).

Proverbe

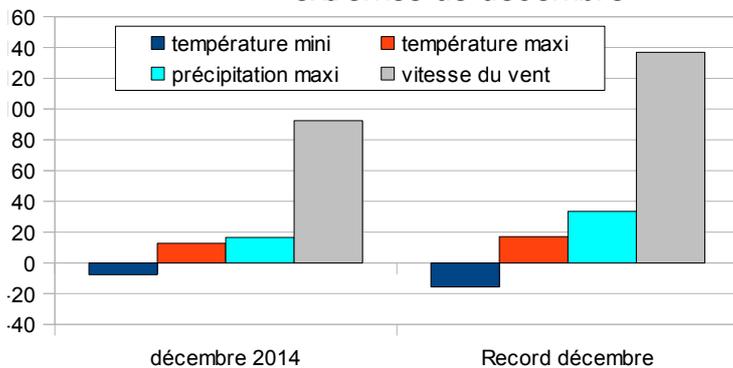
Du brouillard dans les avents

Signe de beaucoup de pommes.

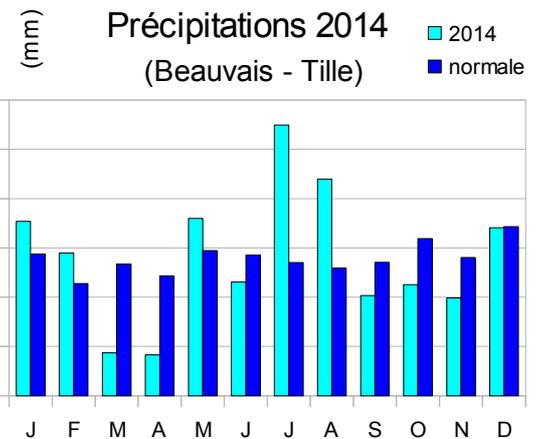
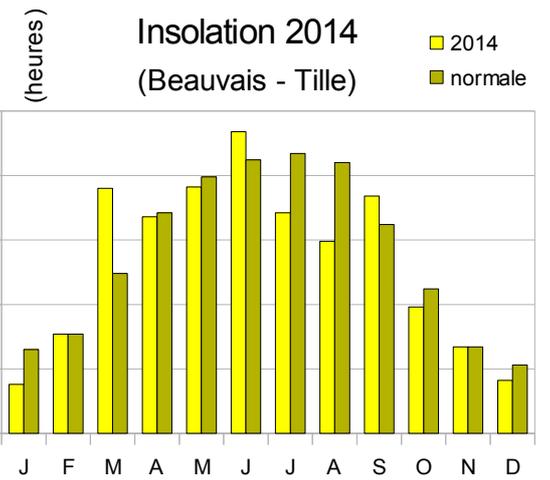
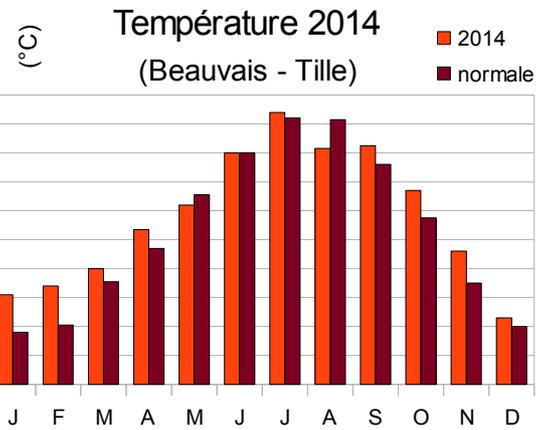
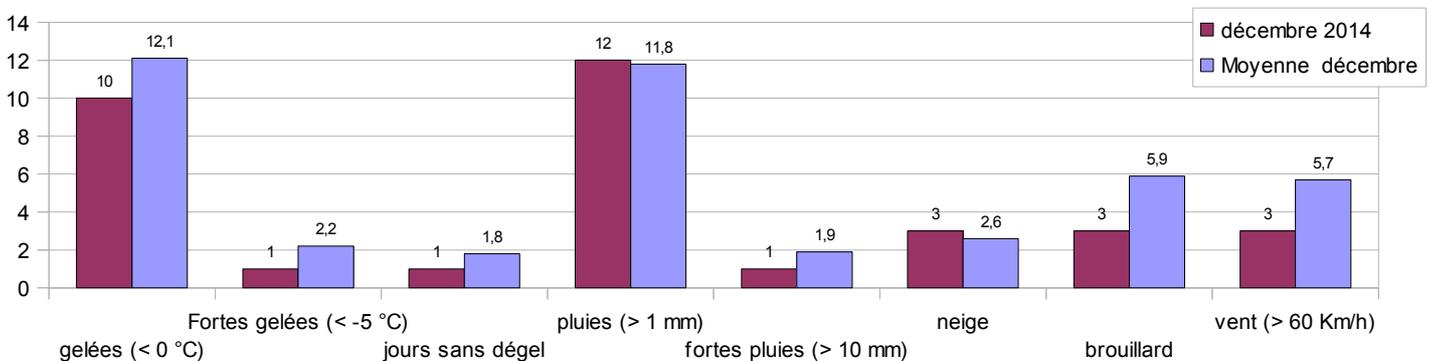
Détail du mois de décembre 2014



extrêmes de décembre



Fréquence des événements climatiques en décembre



PRÉFET DE L'OISE

Pour en savoir plus : sites internet
 - de la DDT de l'Oise : <http://www.oise.equipement-agriculture.gouv.fr>
 - de la statistique agricole : <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>
 - de Météo France : <http://france.meteofrance.com>

Direction Départementale des Territoires
 2, Bd Amyot d'Inville – BP 20317
 60021 Beauvais cedex
 Téléphone : 03 44 06 43 47 – Télécopie : 03 44 06 43 00
 Courriel : ddt@oise.gouv.fr

Directeur de la publication : Jean-François TURBIL
 Rédaction : Olivier Renaud
 Impression : DDT
 dépôt légal : à parution
 ISSN : 1260 - 8289